

# ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

## Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

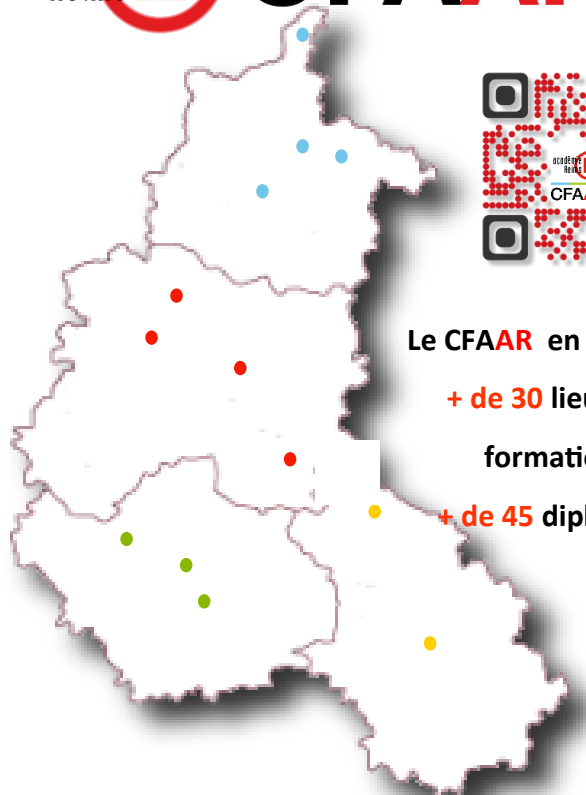
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 23-062018



Le CFAAR en chiffres:

**+ de 30 lieux de formation**

**+ de 45 diplômes**



**CFA de l'Académie de Reims**  
**11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN**  
**03 24 27 41 16**  
**cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr**

**BAC PRO**  
**TECHNICIEN EN**  
**SYSTÈMES NUMÉRIQUES**





C'est un (e) technicien (ne) capable d'intervenir sur les équipements et les installations exploités et organisés sous forme de systèmes interconnectés, communicants et convergents, de technologie numérique, des secteurs grands publics, professionnels et industriels.

Il (elle) intervient sur le réseau d'énergie dans la limite de ses compétences et participe au service client en complémentarité des services commerciaux.

Trois options sont possibles :

- Sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire
- Réseaux informatiques et systèmes communicants
- Audiovisuels, Réseaux et Equipements Domestiques

## Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui sortent de classe de 2nde Bac Pro sous statut scolaire.

- Qualités requises : être habile, précis, rigoureux, aimer la technologie, l'informatique et aimer analyser... .
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

## La formation

2 ans en alternance à raison de 1 semaine en entreprise et 1 semaine au CFA, tout au long du cursus.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

## Les débouchés

**Poursuite d'études :**

BTS .....

**Métiers :**

Technicien en systèmes numériques ...

## Le programme

20 semaines de formation par an :

**Enseignement général :**

Mathématiques, Français, Histoire-Géographie, Langues vivantes étrangères, Education Civique? juridique et sociale, Arts Appliqués et Cultures Artistiques, Education Physiques et Sportives.

**Enseignement professionnel :**

Enseignements Pratiques; Prévention Santé Environnement; Economie Gestion.

## Le site de formation

**UFA Jean-Baptiste Clément**

**Lycée Jean-Baptiste Clément**

Site de Vivier-au-Court

61 Rue Tambach Dietharz, 08440 Vivier-au-Court

03 24 27 41 16

[www.jbclement.fr](http://www.jbclement.fr)

**BAC PRO**  
**TECHNICIEN EN SYSTÈMES NUMÉRIQUES**